

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/09/2019

Dossier complet le :

14/10/2019

N° d'enregistrement :

2019-4308

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement "Les Moulins de la Bloire"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Challans

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Loïc MOREAU, Directeur Adjoint Services Techniques

RCS / SIRET

218150047800209

Forme juridique

Administration publique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° a)	Lotissement avec une surface plancher estimée entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> sur une commune dotée d'un document d'urbanisme.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 4,225 ha.

La zone Nord se compose de 37 lots dont un îlot collectif / intermédiaire et 4 îlots sociaux individuels. La zone sera desservie par la rue du Vallon, au Sud des parcelles et disposera d'une liaison douce avec la rue des Martinières au nord.

La zone Sud se compose de 29 lots dont 1 îlot social collectif / intermédiaire et 3 îlots sociaux individuels. Elle sera desservie par la rue du Coteau à l'Est et la rue des Balcons de la Bloire à l'Ouest. Une valorisation de la zone humide située au sud du projet est intégrée dans la réflexion de l'aménagement.

Une partie des logements sera à usage locatif et financée par les aides de l'état.

L'opération globale répond au plan d'orientation inscrit au PLU.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La commune de Challans subit une forte pression foncière sur son territoire. Afin de maîtriser et de réguler la demande, la municipalité a décidé de créer un lotissement à usage d'habitation dans le quartier de la Bloire avec une volonté d'aménager un projet de qualité en termes de paysage, de développement durable et d'économie d'énergie.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les travaux comporteront : bornage, viabilisation avec création de voies d'accès pour chaque zone, places de stationnement publique ; dessert en eau potable, électricité, éclairage public, gaz, téléphone. Le chantier comprendra également la réalisation des dispositifs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Les eaux pluviales des surfaces privées seront gérées à la parcelle, les eaux pluviales des surfaces "collectives" seront renvoyées par un réseau sous voirie jusqu'à trois bassins d'infiltration. La volonté de l'aménageur étant de traiter l'ensemble des eaux de ruissellement du site par infiltration sans débit de fuite superficiel vers les bassins versants aval. Les eaux usées seront raccordées sur les réseaux d'assainissements collectifs existant sur rue du Vallon et sur une opération à venir à l'ouest du projet. Une ligne à HT traverse le site, son tracé a été intégré à l'aménagement.

Les travaux d'espaces verts du lotissement seront réalisés après les travaux relatifs aux VRD.

La zone Sud du projet frôle une partie boisée, le plan de masse proposé (Annexe 3) a été envisagé afin de limiter le défrichage du bois. Les gros sujets seront dans la mesure du possible conservés.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il s'agit d'un lotissement à usage d'habitation : l'occupation du site sera donc permanente. Les voiries seront utilisées par les véhicules des riverains et les véhicules de secours uniquement. La répurgation des ordures ménagères sera réalisée depuis la rue des Martinières.

Les espaces communs, voies et espaces verts seront rétrocédés à la commune de Challans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un examen au cas par cas.

Il fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (selon les articles L.214.1 à L.214.3 du code de l'environnement) et d'un dépôt de permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du projet	42 246 m <sup>2</sup>
Nombre de lots	66 lots
Surface totale des lots	31 261 m <sup>2</sup>
Nombre de logements	85 logements

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue du Coteau - Rue du Vallon  
85 302 CHALLANS CEDEX

(Nom des rues déterminées en  
Septembre)

Section: E et DN  
Parcelles N°637 & 2370 à 2377  
N°68, 74, 78 & 16

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0\_1°5\_0'2\_8" \_E Lat. 4\_6°4\_9'5\_2" \_N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est située dans une ZNIEFF de type de II (Secteur de Soullans-Challans-Commequiers -Annexe 6). L'opération n'est pas intégrée dans les zones naturelles et forestières à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, de leur intérêt esthétique, historique ou écologique soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère naturel, délimitées et définies dans le PLU de la commune.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des bruits dans l'environnement : 3ème échéance. Cartographies du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres routières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules (selon Arrêté modificatif 19-DDTM85-801 du 02/05/2019) (Annexe 7). Sont concernées : la D32 (rue des sables; la Garnache-Bois de Cené) ; 4 rues communales et la RD948
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne commanderie de Coudrie, classée monument historique par arrêté du 30/01/1995 et le château de La Vérie, par arrêté du 12/10/1964 génèrent un périmètre de protection non définie dans le PLU. Le projet de lotissement est situé à une distance respective de 4,5 km et de 4,25 km de ces monuments, sans covisibilité avérée.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire réalisé sur la commune a distingué en 4 classes des zones humides. Une partie des îlots (6) chevauche les zones humides de classes 1 et 2 : des zones présentant des fonctions hydrauliques et écologiques altérées ou modestes. Les affouillements et exhaussement du sol liés à la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la création des zones humides y sont autorisés (Annexe 4). Les fonds de parcelles concernées sur ces emprises seront réglementés dans le permis d'aménager et seront non-constructibles.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN / PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon BASOL : pollution en 1986 sur le site de SAITEC, situé en zone industrielle de CHALLANS (à 5 km de la zone du projet). Mise en sécurité du site fin 1986 et travaux de traitement de dépollution en 1987. Aucun impact n'a été constaté au voisinage du site.  La zone au droit du projet n'est donc pas située dans une zone polluée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Challans est concernée par les périmètres de protection relatif au captage de la Vérie. La zone au droit du projet (secteur Sud du lotissement) se situe dans un périmètre de protection éloignée (Annexe 5).  Le projet n'est donc pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR5200653 : "Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Mont" (52 337 ha) : sites d'intérêt communautaire avec un grand intérêt paysager et le lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'intérêts communautaires. La limite de la zone Natura 2000 est situé à 4,65 km de l'opération (qui est hors zone) et s'étend vers l'ouest (Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de l'aménagement d'un lotissement à vocation résidentielle. Le projet engendrera donc une consommation d'eau potable (alimentaire, sanitaire...) et éventuellement en cas d'incendie depuis le réseau public. Il n'y a pas de prélèvement prévu au droit de l'opération.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement ne va pas modifier les surfaces de réalimentation des nappes d'eau souterraine de la zone au droit du projet. Il est en effet prévu que les eaux pluviales des surfaces privées soient infiltrées à la parcelle, celles des surfaces publics soient infiltrées via les bassins d'infiltration. Elles rejoindront à terme la nappe souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entrainera un léger excédent de matériaux du aux excavations, aux décapages des voiries. Dans ce cas, les matériaux seront soit réutilisés sur site, soit évacués en centre d'enfouissement technique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement entrainera l'apport de matériaux de construction des voiries et la réalisation des espaces paysagés (bitume, grave, terre végétale si nécessaire...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZNIEFF II : Il n'existe aucun point d'eau (mare, étang) mais une zone humide aux fonctions hydrauliques modestes ou altérées. Le plan de masse a été pensé afin de limiter l'impact de l'opération sur l'environnement : conservation de certaines haies bocagères et/ou sujets importants, limitation de l'abattage des arbres de la zone boisée, valorisation de la zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 présents à l'est de CHALLANS contient notamment les habitats de types zones urbanisées et industrielles, routes, décharges... à hauteur de 17%. Le lotissement, à vocation résidentielle est située en dehors de la zone Natura 2000, distante de 4,5 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet du lotissement regroupe des terrains dégagés, leur aménagement engendrera une perte de surface d'espaces naturelles. Cependant, les dits terrains sont sectorisés dans une zone à urbaniser tel que définie dans le PLU (1 AUh).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Challans compte un établissement "Saitec" classé SEVESO seuil bas (faible degré de risque) situé à 5 km de la zone du projet. S'ajoute le risque des transports de matière dangereuses par les camions empruntant la RD948, situé à 450 m environ de la zone au droit du projet.  Le projet n'est pas concerné par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Challans est concernée par : - le risque météorologique (vent violents, orages, pluies, canicules) : soumis comme tout autre projet - le risque sismique (sismicité 3 sur une échelle de 5) : risque modéré - le risque d'inondation terrestre en raison de l'étier de Sallertaine : le projet n'est pas concerné étant donné l'éloignement et l'altitude des terrains (30m) par rapport au cours d'eau (15 m).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les habitations du lotissement sera desservie par le réseau communal de collecte des eaux usées : l'étanchéité des réseaux sera vérifié en fin de chantier. Le projet n'engendrera donc pas de risques sanitaires particuliers.  Les terrains ne sont pas situés près d'une zone industrielle mais à proximité d'exploitations agricoles (300 m à l'Est du projet).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un lotissement à usage d'habitation ce qui générera des déplacements en phase chantier et en phase d'exploitation. Ces déplacements resteront limités principalement aux riverains et à leur visiteur, soit potentiellement environ 230 habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit durant la phase des travaux. Durant sa phase d'exploitation, le lotissement ne sera donc pas source de nuisances sonores hors bruit du quotidien et des passages des véhicules.  Le projet est situé à 450 m de la RD948, une route qui fait l'objet d'un plan de prévention de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il s'agit d'un lotissement à usage d'habitation donc non susceptible d'engendrer des odeurs : le voisinage se compose de lotissements et donc n'est pas susceptible d'engendrer des nuisances olfactives particulières. Le ramassage des ordures ménagères se fera régulièrement limitant ainsi les potentielles odeurs.</p> <p>La proximité des champs devrait avoir un impact négligeable sur les nuisances olfactives potentiellement générées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux : les engins pourront engendrer des vibrations. Durant la phase d'exploitation, le projet étant un lotissement à usage d'habitation n'engendrera pas de vibrations particulières.</p> <p>Le projet est suffisamment éloigné de la route RD948 et des champs agricoles (engins agricoles) pour ne pas être impactés par les vibrations générées à ces niveaux. Par ailleurs, aucun aéroport, activité artisanale ou industrielle ne sont présent près du projet de lotissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le lotissement sera équipé d'éclairage public qui engendra une émission lumineuse locale, en continuité avec les émissions lumineuse des quartiers urbains voisins.</p> <p>Le projet ne présentera aucun candélabre de grande hauteur. L'éclairage public sera limité à un balisage par bornes intégrés dans les murets techniques des lots. L'intensité de l'éclairage public sera donc fortement limité et situé à environ 1 m de hauteur.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : émission de gaz d'échappement issus des engins (impact faible à moyen)</p> <p>Phase exploitation : outre la présence de cheminées possible dans les habitations, le site ne comportera pas d'industries ou entreprises susceptibles de rejeter des polluants dans l'air.</p> <p>Par ailleurs, la circulation de véhicules dans le lotissement sera restreinte aux déplacements du quotidien : le projet n'engendrera pas de rejets polluants exceptionnels dans le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont liés à la gestion des eaux pluviales pour compenser l'imperméabilisation des sols. Les eaux pluviales de voirie seront collectées et infiltrées via des bassins d'infiltration.</p> <p>Une partie retourne vers la nappe sous-jacente, une seconde vers le cours d'eau situé au Sud du projet (Annexe 4).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de rejet d'effluents d'eaux usées dont la gestion est prévue par la mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement via la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des déchets ménagers dont la gestion est prévue par la collecte de déchets acheminés par la suite vers un centre de tri et/ou de traitement adapté.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement d'une distance supérieure à 500 m avec les monuments classés historiques, il peut être conclu que le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains actuels sont peu exploités, classés en zone 1 AUh du PLU de la commune. L'aménagement du lotissement permettra une valorisation économique des terrains.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Conscient des contraintes environnementales et urbaines fixées sur cette zone, le lotissement est aménagé en total cohérence et continuité d'un point de vue :

- urbain : le projet est compatible avec le schéma d'orientation prévu au PLU sur la zone concernée (secteur à vocation résidentielle) et permettra une valorisation économique.
- environnemental : préservation complète des zones humides de classes 3 et 4 et faible impact des zones humides de classes 1 et 2, valorisation des zones humides, limitation des abattages des zones boisées. Par ailleurs, l'environnement est déjà urbanisé. Au vue des précautions, du suivi des différentes recommandations et des mesures réductrices des impacts prises, il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHALLANS

le, 04/09/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess